Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212201222-20260320-NM200326DEL01-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de délégués :
en exercice : 15
présents : 15
votants : 15

L'an deux mille vingt-six
le : vingt mars
le Conseil Municipal de la Commune de **LAURENAN**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier RIVALLAN,
Maire.

Date de convocation : 16/03/2026

OBJET :
CREATION DES POSTES D'ADJOINTS

PRESENTS : RIVALLAN Olivier, Maire, DANIEL Yoan, RIVALLAN RIVALLAN Fabienne, LORAND Evelyne, BARBE Valérie, ROCABOY Roland, MOISAN Solène, BARBE Gildas, SOUVRE Marie-Pascale, MACE Anthony, CAILLIBOTTE Danièle, DALMASSE David, RISSEL Aurélie, CHEVALIER Gaëtan, LEMEE Mickaël.

N° 2026-20/03-n° 01

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : RISSEL Aurélie

VU le Code Général des Collectivités territoriales notamment ses articles L.2122-1 et L.2122-2

Considérant que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant que ce nombre ne peux excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, lequel propose de déterminer 4 postes d'adjoints, le Conseil Municipal procède au vote, à mains levées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal ;

- DECIDE, par voix pour, d'approuver la création de 4 postes d'adjoints au maire.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié

le :

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,

Secrétaire de séance

Aurélie RISSEL

Le Maire,

Olivier RIVALLAN